

**INSPECTION DU PAYS DE GEX SUD**

Bellegarde, le 29/08/2022

Affaire suivie par :  
Frédéric PARMENTIER  
Tél : 04 50 99 37 95  
Mél : cpce.0011421p@ac-lyon.fr

Frédéric PARMENTIER  
Conseiller pédagogique 1<sup>er</sup> degré EPS  
aux

12 rue Joliot Curie  
BP 70254  
01202 BELLEGARDE SUR VALSERINE Cedex

intervenants bénévoles

**Agrément « Intervenants bénévoles extérieurs »**

Madame, Monsieur,

Vous allez participer à une session d'agrément pour les intervenants extérieurs.

La partie théorique (tronc commun nécessaire pour toutes les activités) sera effectuée (2 dates au choix) :

- **lundi 12 septembre de 18h30 à 20h30** en visio-conférence
- ou**
- **mardi 13 septembre de 09h45 à 11h30** à Bellegarde sur Valserine (Valserhône)

**Rappel : Les personnes ayant déjà suivi une session théorique ne s'inscriront que pour une partie pratique (en cas de doute, n'hésitez pas à me contacter).**

✓ Pour les parties pratiques :

- **Natation**
  - **Judi 08 septembre de 16h00 à 17h00** à Ferney-Voltaire
  - ou**
  - **mardi 13 septembre de 08h30 à 09h15** à Bellegarde sur Valserine (Valserhône) .../...

- **Escalade**
  - **Mardi 13 septembre de 13h30 à 15h30** à Bellegarde sur Valserine (Valserhône)
  
- **Kayak**
  - **Jeudi 15 septembre de 14h00 à 16h00** à Divonne-les-Bains

Vous voudrez bien vous inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/sessions-dagrement-septembre-2022-1657197954>

Merci de bien remplir tous les champs (en sélectionnant éventuellement "j'ai déjà participé" ou "je ne participe pas"), et de fournir une adresse électronique valide.

**Vous recevrez toutes les informations nécessaires par courriel (matériel, déroulement, niveau attendu, ...) avant le 07/09/2022.** Si vous n'avez rien reçu à cette date, veuillez regarder dans vos spams ou vos courriers indésirables. N'hésitez pas à me contacter en cas de problème ou de difficulté : [cpce.0011421p@ac-lyon.fr](mailto:cpce.0011421p@ac-lyon.fr) .

***Pour des raisons de sécurité, de matériel, d'espace et d'encadrement, les personnes non inscrites au 07/09/2022 ne pourront être accueillies.***

Depuis le 12/10/2017, l'honorabilité de chaque intervenant en EPS doit être vérifiée annuellement par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV). ***Vous voudrez donc bien compléter le document 2.3B « Fiche individuelle » s'il vous est transmis avec les informations de la session et me le retourner pour pouvoir valider l'agrément.***

Je reste à votre disposition pour toute aide ou information complémentaire.  
Bien cordialement

**Le CP1D-EPS  
Frédéric PARMENTIER**